Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-09-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

EXTRAIT

Séance du 18 septembre 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Pierre Koch, conseillers municipaux en exercice.

N°09-FINANCES

Budget principal 2026 : décision modificative n°1

Rapporteur :

M. Etcheverry, 1er adjoint

Pouvoir :

- Jean-Christophe Perardel, conseiller municipal à Manuel de Lara conseiller municipal

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Hien Duhart-Gras, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-09-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

N°9 – FINANCES

Budget principal 2026 : décision modificative n° 1

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Le budget primitif 2026 a été approuvé par délibération du 24 avril 2026. Par délibération du 12 juin 2026, la commune de Saint-Jean-de-Luz a voté le budget supplémentaire 2026. Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient de prévoir une première décision modificative, telle que détaillée dans le tableau (annexe 7) et dans la maquette (annexe à consulter).

⇨ Section de fonctionnement : + 502 118.00€

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » fait l'objet d'un réajustement à la hausse de + 28 852.00 € destiné en particulier à la prise en charge des frais de réparations d'un véhicule de service sinistré (15 826.00€).

Le chapitre 012 « Charges de personnel » est réajusté de + 52 000.00 €, à la suite de l'augmentation du SMIC de janvier à juin 2026.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est revalorisé de + 232 368 € d'inscriptions de crédits supplémentaires qui sont réparties comme suit :

- 49 428.00€ pour le reversement du produit des comptoirs des fêtes patronales 2026, ainsi qu'un acompte sur les braderies 2026 à Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces
- 69 940.00€ pour la régularisation des créances douteuses 2026 dont 49 939.50€ relatif à la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de la Croix du Sud (Facture redevance pour occupation du domaine public, rue Joaquim de Haristeguy à St Jean de Luz en 2017 et 2018), pour laquelle une provision avait été émise en 2024 (mandat 6939)
- 80 000.00€ pour la revalorisation de la subvention du CCAS, suite d'une part, à l'augmentation du coût du portage de repas, et d'une diminution des bénéficiaires qui entraine une perte de recettes et d'autre part, d'un surcoût de l'assurance statutaire
- 10 950.00€ relatif à la clause indexation fluides année 2025 par rapport au contrat de concession de la piscine.
- 10 800.00€ pour l'avenant 1 à la convention du changement d'usage qui intègre les contrôles sur les meublés de tourisme.
- 10 000.00€ pour le versement d'un fond de soutien, aux victimes des incendies de la Gironde et des Landes
- 4 150.00€ relatif à l'abondement de la subvention compensatoire du loyer TANKA. La prévision au BP 2026 ne prévoyait pas l'indexation du loyer.
- - 2 900.00€ provenant de transfert d'économies.

En recettes de la section de fonctionnement, sont prévus les inscriptions budgétaires suivantes :
Au chapitre 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses » :

- 49 428.00€ pour le reversement du produit des comptoirs des fêtes patronales 2026, ainsi qu'un acompte sur les braderies 2026 à Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces
- 70 000.00€ pour la prise en charge par la CAPB de la facturation des ZAE de l'année 2025 (30K€) et celle de 2026 (40K€)

Au chapitre 73 « Impôts et taxes » :

- 200 150.00€ pour le versement par les services fiscaux de rôles supplémentaires au titre de la fiscalité directe locale ;

Au chapitre 74 « Dotations et Participations » :

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-09-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

- 60 000.00€ pour La participation de la CAPB aux travaux d'entretien du seuil de garantie effectuée par la Commune au nom de l'intercommunalité dans le cadre de la compétence « GEMAPI » pour l'année 2026 (Grande Plage 40K€ + Erromardie (20K€) ;

Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » :
- 6 600.00€ au titre du remboursement d'assurance suite au sinistre sur le véhicule de service.
- 66 000.00€ au titre de la Clause de retour à meilleure fortune 2025 pour le parking du port.

Au chapitre 78 « Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » :
- 49 940.00€, pour la reprise de la provision prise sur le titre La Croix du Sud à la suite de la réception du certificat d'irrécouvrabilité en date du 30/03/2026 et du jugement de clôture en date du 26/06/2026.

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée avec un autofinancement en hausse de 188 898.00€.

⇨ Section d'investissement : - 107 270.00 €

L'opération 0001 « Programme général sur le patrimoine communal » est diminuée à hauteur de *– 224 010.00€* répartis comme suit :
- Retrait de l'inscription budgétaire d'un montant de 250 000.00 (travaux éclairage stade Pavillon bleu) car les travaux ne débuteront qu'en 2027.
- Inscriptions de crédits à hauteur de 25 990.00€ pour financer des travaux au sein de centre culturel Peyuco Duhart (Mission SSI, mise en place de grille local arrière-scène, remplacements de radiants à la salle SPK)

L'opération 0002 « Aménagement urbains et voirie » est réajustée de la somme de *+ 46 700.00€* rép*artis comme suit :*
- Transfert de 13 300.00€ pour financer l'acquisition de matériels pour le service espaces verts (1 000.00€) ainsi que l'acquisition de corbeilles (12 300.00€)
- Inscription budgétaires supplémentaire d'un montant de 60 000.00€ pour financer les travaux de voirie issus du cadre de vie.

L'opération 0003« Equipements des services municipaux » est réajustée à hauteur de *+ 27 740.00 €*

- Inscription d'une enveloppe de 3 220.00€ pour le matériel électrique de Noël,
- Inscription d'une enveloppe de 11 000.00€ pour l'acquisition d'une dépollueuse pour le terrain synthétique,
- Ajustement entre opération à hauteur de 13 520.00€ pour financer divers investissements.

L'opération 0004 « Ville Numérique » est réajustée à hauteur de *+ 42 300.00€* pour afin de financer les dépenses suivantes :
- L'évolution de la solution logicielle par suite de la modification des bureaux de votes d'un montant de 5 700.00€
- L'acquisition d'une plateforme KUZZLE et un logiciel Netmore d'un montant de 21 000.00€
- L'acquisition de boutons PPMS et sécurité et de sirènes pour un montant de 15 600.00€.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-09-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

En recettes d'investissement, les travaux relatifs à l'éclairage du terrain de rugby Kechiloa ne débutant qu'en 2027, le chapitre 13 « Subventions d'investissement » est diminué des crédits à hauteur de - 160 758.00 :

- - 100 000.00€ représentant les crédits inscrits au BP 2026 à la suite de la subvention accordée ANS (Agence Nationale du Sport)
- - 60 758.00, représentant les crédits inscrits au BP 2026 à la suite de la subvention DSIL accordée (Dotation de soutien à l'investissement local)

Après virement de la section de fonctionnement, l'emprunt d'équilibre budgétaire 2026 est en baisse de 135 410,00 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2026 du budget principal telle que détaillée dans le tableau (annexe 7) et la maquette (annexe à consulter).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 9 septembre 2026,
- Adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2026 du budget principal telle que détaillée dans le tableau (annexe 7) et la maquette (annexe à consulter).

Adopté à 29 voix
4 abstentions (M. Vanderplancke, Mme Guiresse-Duperou, M. Koch, M. Maillos)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)